

**ARRETE N°EPE UCA-2024-431**

**PORTANT NOMINATION**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;  
Vu les statuts de l'UCA ;  
Vu l'arrêté n°2021-533 du 27 septembre 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Madame Céline PEROL** est nommée Directrice du Service Commun Centre FLEURA - Français Langue Etrangère et Universitaire en Région Auvergne.

**Article 2 :**

L'arrêté n°2021-533 du 27 septembre 2021 est abrogé.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'UCA,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 17 septembre 2024

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*